

FICHE DESCRIPTIVE DE CHANTIER COURANT

Annexe de l'arrêté permanent 2022 réglementant la circulation au droit des chantiers courants sur les voies hors RGC exécutés par ou pour le compte des Directions Espaces Publics et Communication de la Ville d'Ivry-sur-Seine

Description des travaux : Travaux d'elagage

Intervenant : SMDA
Adresse : 28 Rue Roger Hennequin
78 190 TRAPPES
Interlocuteur :
Portable : 01 30 57 45 96
Courriel :
En charge du balisage : SMDA
Adresse : 28 Rue Roger Hennequin
78 190 TRAPPES
Interlocuteur :
Portable :
Courriel :

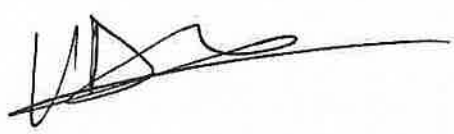
Nom de la voie : Rue Lucien NADDAIRE
Tronçon concerné :
Gestionnaire :
Sens :
Calendrier prévisionnel : du 10/10/22 au 16/10/22
Horaires d'intervention : 9h30 - 16h30

Mesures d'exploitation prévues (autres que limitation de vitesse à 30 km/h au droit du chantier et interdiction de stationner aux abords du chantier) :

- Neutralisation d'une ou plusieurs voies de circulation sans basculement de la circulation sur la chaussée opposée
- Neutralisation d'une voie bus
- Neutralisation d'une voie cyclable
- Rétrécissement de chaussée avec maintien d'une largeur de 2,80 mètres minimum
- Mise en place d'alternat de 9h30 à 16h30 géré par feux tricolores provisoires à l'aide de panneaux B15 et C18 ou de piquets mobiles géré par feux tricolores provisoires
- Neutralisation du trottoir partielle côté pair impair
- Circulation piétonne totale maintenue déviée de 9h30 à 16h30 24h/24 sur trottoir opposé sur chaussée avec balisage sur stationnement neutralisé

Observations :

Le 07/10/22

Signature 

Validation SDS

